

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 09 JUILLET 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués, sauf

M. FROELICH, M. MERG, qui étaient représentés respectivement par M. FEIG et M. TRAUTMANN.

MM. AMRHEIN, KELLER, MEYER-KUHN, STEINER, E. HELMER, GOETZ,
HOLTZMANN, WALTER, Mme HITTler, MM. GANGLOFF, KLIPFEL, ZINCK,
Mme KIEFER, (excusés) ;

MM. HERRLE, BABILON, HOCH, MOYEMONT, TREIBER.

(excusé)

DEL. N° 075/2007conseil

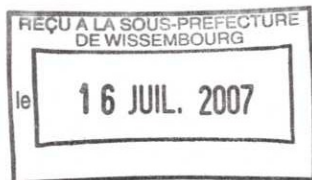
OBJET : FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SAUER ET DE PECHELBRONN

- *CONSIDERANT la proposition des deux conseils communautaires réunis en « congrès » le 25 juin 2007 à Durrenbach et le protocole d'accord approuvé par le congrès,*
- *CONSIDERANT le projet de statuts élaboré à partir de ce protocole d'accord,*
- *CONSIDERANT la proposition du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet de fusion des deux communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn ;**
- **de demander à Monsieur le Préfet d'arrêter le périmètre du nouvel EPCI résultant de ladite fusion.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 11 juillet 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, enclosed within an oval-shaped stamp.